

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Marine nationale**

**Texte n°23**

**CIRCULAIRE N° 0-55235-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF**

modifiant la circulaire n° 0-32602-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 7 juillet 2010 relative aux concours d'admission en première année à l'école navale réservés aux militaires non officiers et volontaires aspirants en service dans la marine en 2011.

*Du 13 décembre 2010*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

**CIRCULAIRE N° 0-55235-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF modifiant la circulaire n° 0-32602-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 7 juillet 2010 relative aux concours d'admission en première année à l'école navale réservés aux militaires non officiers et volontaires aspirants en service dans la marine en 2011.**

*Du 13 décembre 2010*

NOR D E F B 1 0 5 2 8 2 2 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 0-32602-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 7 juillet 2010 (BOC N°35 du 27 août 2010, texte 18.).

*Référence de publication :* BOC N°1 du 7 janvier 2011, texte 23.

---

La circulaire n° 0-32602-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF du 7 juillet 2010, est modifiée comme suit :

Au point 3. « ÉPREUVES. ».

Remplacer le premier alinéa par le suivant :

« Les épreuves écrites se dérouleront du 21 au 25 février 2011 (24 février après-midi et 25 février matin réservés pour un éventuel rattrapage) dans les centres d'examen. Les épreuves orales et sportives se dérouleront au centre d'instruction naval (CIN) de Brest du 14 au 29 juin 2011. Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par le CIN Brest. ».

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Olivier LAJOUS.